

Séance du jeudi 11 juillet 2024

Date de la convocation: 06/07/2024

Membres en exercice :
10

*L'an deux mille vingt-quatre et le onze juillet l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,*

Présents : 8

Présents : Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie
AFANYAN, Franck BARBIER, Jean-Luc LE MIGNON, Alain
PICOCHÉ, Cédric CHOLIN, Céline PROUTEAU

Votants: 8

Absents : Christophe LEBECQUE, Emma RODRIGUEZ

Absents excusés:

Absents représentés :

Franck BARBIER

Secrétaire de séance:

**Objet: Dissolution du syndicat intercommunal de CRECY LA CHAPELLE -
D_2024_012**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la volonté de Mr le Préfet de procéder à la dissolution du Syndicat. A l'issue de celle-ci l'actif devra être réparti entre les différents membres. Mme la trésorière a établi un projet sur la base des clés de répartition validés lors d'un précédent comité syndical.

Vu la demande de Monsieur le Préfet de Seine et Marne en date du 2 août 2021 tendant à la dissolution du Syndicat intercommunal de collège de Crécy la Chapelle,

Vu le courrier de Mr Le Préfet de Seine et Marne en date du 9 novembre 2023 précisant les modalités de dissolution,

Vu l'état de l'actif présenté par Mme la comptable assignataire du Syndicat intercommunal,

Vu la délibération du comité syndical en date du 22 novembre 2022 validant les critères de répartition entre les communes,

Considérant que la commune de Crécy la Chapelle est propriétaire du terrain d'assiette des bâtiments du collège,

Considérant le tableau de la répartition comptable du Syndicat du collège de CRECY-LA-CHAPELLE suite à dissolution préparée par Mme La Trésorière

| |
|--|
| <p>LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE</p> |
| <p>AGED1</p> |
| <p>Dépôt Sous Prefecture MEAUX (Seine et Marne)</p> |
| <p>Contrôle de légalité</p> |
| <p>Date de réception de l'AR: 12/07/2024</p> |
| <p>077-217702257-20240711-D_2024_012-DE</p> |

APPROUVE l'affectation des bâtiments du collège de Crécy à la commune de Crécy la Chapelle en application du principe de territorialisation,

APPROUVE le tableau de répartition comptable du Syndicat Intercommunal du Collège de Crécy la Chapelle tel que présenté en annexe,

APPROUVE le principe de la dissolution du Syndicat intercommunal du collège de Crécy la Chapelle

Fait et délibéré le 11 juillet 2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Albane ANCELIN



| |
|---|
| AGEDI Dépôt Sous Prefecture MEAUX (Seine et Marne) |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/07/2024 077-217702257-20240711-D_2024_012-DE |